

2018-2019

Accueil de loisirs du mercredi :
modalités d'inscription et de réservation

Le mercredi, les enfants peuvent être accueillis :

- ~ au **centre C. Blaisot - 104 quartier de la Grande Delle**, à la journée complète ou à la demi-journée sans repas,
- ou
- ~ aux **centres de Quesnel « Pitchouns » ou « Grands » - 196 rue Eugène Quesnel**, à la journée complète.

Il convient pour cela :

1) De vérifier que la fiche enfant renseignée sur le portail famille est complète et actualisée.



Lorsque l'enfant n'est pas scolarisé dans l'une des écoles publiques de la ville, son dossier est enregistré par le biais d'une « inscription dans une école non gérée par la Ville ». Dans ce cas, la procédure est la suivante :

Dans l'encart « inscriptions », cliquer sur « Nouvelle inscription ».

↳ Année scolaire « 2018-2019 ».

↳ Sélectionner l'enfant concerné.

↳ Dans l'encart « votre secteur scolaire », cliquer sur « demande de dérogation ».

↳ Dans l'encart « demande de dérogation », cliquer sur « école non gérée par la Ville ».

↳ Cliquer de nouveau sur « école non gérée par la Ville ».

↳ Cliquer sur « valider ma demande ».

2) De compléter la fiche d'inscription ci-jointe et de la transmettre à l'UNCMT : à l'accueil de l'association (4 avenue du parc Saint-André - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR) ou par mail : contact@ucnmt.fr.

Tout au long de l'année, sous réserve de respecter le délai de 5 jours (au plus tard le vendredi précédent le mercredi concerné), la famille pourra **modifier ce planning** :

~ par mail adressé à l'UNCMT : contact@ucnmt.fr ,

~ par téléphone, au 02 31 46 80 40 ou

~ directement sur le portail famille, en ajoutant ou en annulant une réservation :

Dans l'encart « Réservations des services d'accueil », cliquer sur « Nouvelle réservation ».

↳ Sélectionner l'enfant concerné.

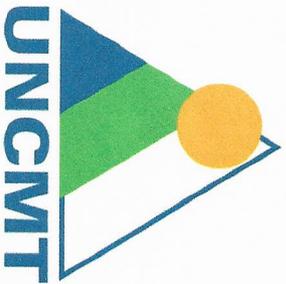
↳ Choisir l'établissement concerné : la période d'ouverture apparaît (« mercredis 2018-2019 »), puis « continuer ».

↳ Cocher les journées ou demi-journées (seulement au centre C. Blaisot) réservées, puis « valider le planning ».

↳ « Confirmer la réservation ».

La suite donnée à la demande de réservation s'affiche dans le tableau qui apparaît dans l'encart « Réservations des services d'accueil », en première page du compte famille :

-  : Réservation en attente de traitement
-  : Réservation acceptée
-  : Réservation refusée
-  : Réservation annulée
-  : Des présences acceptées et d'autres refusées ou annulée



INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS 2018-2019
MERCREDIS DE SEPTEMBRE A JUILLET

CENTRE DE LOISIRS

 BLAISOT PITCHOUNS Q. GRANDS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT:

AGE:

REGIME ALIMENTAIRE:

 AUCUN SANS PORC SANS VIANDE PAI

TRANSPORT:

MATIN:

SOIR:

DATE	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct
ENFANT PRESENT							

DATE	07-nov	14-nov	21-nov	28-nov	05-déc	12-déc	19-déc
ENFANT PRESENT							

DATE	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr
ENFANT PRESENT					

DATE	27-févr	06-mars	13-mars	20-mars	27-mars	03-avr
ENFANT PRESENT						

DATE	24-avr	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil
ENFANT PRESENT									

ATTENTION

Modification d'inscription jusqu'au vendredi, veille du prochain mercredi

Toute réservation vaut engagement

Toute absence non justifiée sera facturée

Signature